

Helsana

Engagée pour la vie.



Offre pour expatriés

Notre engagement pour votre couverture dans le nouveau pays.

Offre pour expatriés


Certains ne sont ici que de passage, d'autres ont fait de la Suisse leur nouvelle patrie.

Quoi qu'il en soit, nous sommes là pour vous aider à vous sentir chez vous dès les premiers jours. Avec des solutions d'assurance adaptées à vos besoins – du choix de votre assurance-maladie obligatoire (assurance de base) aux assurances complémentaires facultatives couvrant des problèmes de santé spécifiques.

Vous avez des questions ?

Nous vous aidons volontiers à trouver votre assurance-maladie optimale.

Conseil par téléphone lu-ve 8h00 à 18h00

 +41 58 340 91 46

 helsana.ch/expatries




Notre engagement pour des clients satisfaits.



Obligatoire

Assurance de base

Couvre les besoins de base relatifs à votre santé

-  5 modèles disponibles
-  Franchise (cotisation) annuelle au choix
-  La prime mensuelle (montant de la cotisation) dépend du lieu de résidence


Vous avez besoin de médicaments ou devez vous rendre chez le médecin ou à l'hôpital ? Vous devez alors payer vous-même une partie de ces coûts. Chaque année, vous pouvez choisir librement le montant de votre participation aux coûts. Si au cours d'une année civile, nous prenons en charge 90% des autres coûts. Le principe est le suivant : plus votre participation aux coûts est élevée, plus la cotisation annuelle (ou prime d'assurance) est réduite.

Important : souscrivez votre assurance de base **au cours des 3 premiers mois** après votre arrivée

Assurances complémentaires

Facultatif

Couvrent les besoins complémentaires relatifs à votre santé



-  Formes d'assurance complémentaire

Assurances complémentaires ambulatoires :

pour les prestations telles que médecine alternative, lunettes, lentilles de contact, soins dentaires, etc.

Assurances complémentaires d'hospitalisation :

pour le libre choix de l'hôpital, un confort supplémentaire dans la chambre d'hôpital, des contributions à des cures, une aide ménagère, etc.

-  Déclaration de santé nécessaire
-  Le montant de la cotisation dépend du lieu de résidence

Assurances de protection juridique :

pour un conseil et une défense juridique en cas de problèmes juridiques, notamment dans le domaine privé et de circulation